

L'apprentissage naturel, une boîte à outils pour le monde de demain

Mémoire présenté pour la Commission parlementaire de la culture et de l'éducation

CCE – 024M
C.P. – P.L. 144
Gratuité des
services éducatifs
VERSION RÉVISÉE



Par Geneviève Côté, Isabelle Jean, Marilyn Rowe et Evelyne Dumas

Pour le collectif *Parents favorisant l'apprentissage naturel chez les enfants*
concernant le projet de loi 144 modifiant la Loi sur l'instruction publique

Août 2017

Table des matières

Table des matières	2
Description du collectif	3
Résumé	4
INTRODUCTION	5
1. L'apprentissage naturel chez l'enfant	7
1.1 Définition	8
1.2 Rôle du parent	10
1.3 Contextes d'apprentissages variés	11
1.3.1 Lecture et écriture	12
1.3.2 Mathématiques, sciences et technologies	12
1.3.3 Univers social	13
1.3.4 Arts, danse et musique	13
1.3.5 Interdisciplinarité	13
1.4 Préparation à la vie adulte	14
1.5 Synthèse	15
2. Deux projets de loi inquiétants	16
2.1 Réactions au projet de loi 144	17
2.1.2 Inscription et vie privée	17
2.1.3 Plan d'apprentissage et règles	17
2.2 Réactions au projet de loi 99	19
2.2.1 Négligence éducative	19
2.2.2 Relations avec les commissions scolaires	20
CONCLUSION	21
BIBLIOGRAPHIE	22
MEDIAGRAPHIE	24

Description du collectif

Le groupe *Parents soutenant l'apprentissage naturel chez les enfants* est un regroupement fondé au printemps 2017 par des familles-éducatrices qui souhaitent mieux se soutenir dans leur vision de l'éducation. La mission première de ce groupe est de soutenir et défendre les droits des parents d'éduquer leurs enfants selon la méthode des apprentissages libres (aussi appelée unchooling ou apprentissages menés par l'enfant), tout en protégeant les droits de l'enfant à recevoir une éducation saine et équilibrée.

Le groupe Facebook privé (Unschooling au Québec) créé en juin 2011, duquel le groupe est né, a plus de 600 adhérents. Ce groupe privé offre une plateforme de discussions, d'échanges et de soutien, ainsi que de l'information à la population en général et aux parents-éducateurs du Québec s'intéressant à cette approche éducative. Le groupe favorise la création de réseaux, de lieux communs et de rassemblements afin de répondre aux besoins de socialisation de leurs enfants. Il facilite le réseautage entre familles afin de partager les expériences, les ressources pédagogiques et toutes informations pertinentes à la réalisation de leur expérience éducative.

Le collectif prône la liberté éducative et soutient que la philosophie des apprentissages libres a sa place dans le paysage éducatif du Québec. Il reconnaît l'importance des valeurs fondamentales de la société québécoise : un état de droit, une société libre et démocratique, l'égalité entre tous et toutes, l'importance de la diversité culturelle, le pluralisme, la tolérance et le respect des droits et libertés individuels.

Résumé

Ce mémoire aborde ce qu'est l'apprentissage naturel, quels en sont les avantages et de quelle façon l'enfant peut évoluer dans une famille adoptant cette approche éducative. Peu représenté dans le monde déjà méconnu de l'éducation à domicile, l'apprentissage naturel gagne à être mis en lumière puisque c'est un modèle éducatif profitable à bien des égards pour les enfants et la société québécoise.

Notamment, l'apprentissage naturel:

- Respecte le rythme de l'enfant
- Soutient sa curiosité intrinsèque
- Offre des contextes d'apprentissages variés
- Encourage l'innovation et la créativité

Nous profitons des consultations actuelles pour vous faire part de ce qui nous inquiète dans le projet de loi 144 en tant que parents en faveur de l'apprentissage naturel, plus précisément:

- L'inscription obligatoire
- Le respect de la vie privée
- La réduction des occasions de socialisation des enfants instruits en famille
- L'imposition d'une planification précise
- L'imposition de règles encore inconnues
- L'évaluation des apprentissages

De même, nous souhaitons souligner notre désaccord quant à la modification de la définition de la négligence éducative dans la Loi sur la protection de la jeunesse.

Nous avons espoir qu'après avoir bien saisi à quel point le respect de la liberté d'éducation est importante, notamment dans le développement de méthodes plus progressistes en éducation, vous saisissez l'occasion de la présente réforme pour ouvrir les bras vers l'avenir et ainsi permettre à chaque enfant de se préparer adéquatement pour la vie adulte, pour le monde de demain.

INTRODUCTION

L'école à la maison correspond à l'essentiel de l'histoire éducative de l'humanité. Aujourd'hui, le parent doit s'affairer de veiller à garder la liberté d'éduquer ses enfants selon ses valeurs, ses besoins, ses objectifs, son rythme. Le droit à l'éducation pour tous ne doit pas se concrétiser par l'obligation d'envoyer les enfants à l'école.¹ A ce sujet, deux projets de loi inquiétants pour les parents-éducateurs ont été déposés à l'Assemblée nationale du Québec : le projet 144 visant à modifier la Loi sur l'instruction publique en juin dernier, et le projet de loi 99 modifiant la Loi sur la protection de l'enfance, déposé en juin 2016 qui est très étroitement lié au projet de loi 144.

Ces projets de loi ont mis dans la même boîte écoles religieuses illégales et éducation à domicile, deux réalités fort différentes. Ces projets de loi nuisent à tous, au progrès en éducation, aux parents-éducateurs, à l'implantation de tout projet d'école démocratique au Québec... bref, à tout ceux dont la vision éducative est centrée sur l'enfant plutôt que sur le contenu. (Cette attitude éducationnelle porte son attention principalement sur le processus d'apprentissage, met en avant l'engagement de l'apprenant ainsi que le développement personnel et social. Les méthodes utilisées sont variées : approche par thèmes, par projets, par les jeux, Montessori, Freinet, Waldorf ou Steiner, Charlotte Mason, unchooling, éclectique, etc.).

Le contenu de ces projets de loi va même à l'encontre des recommandations du Conseil supérieur de l'éducation (CSE), organisme consultatif qui a pour fonction de conseiller le ministre de l'Éducation, dans son "Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016". Ce qu'on peut y lire est fort intéressant. Ils y écrivent que l'éducation doit tendre à répondre aux besoins individuels (temps, contexte, soutien, enrichissement, etc.) pour permettre le développement du plein potentiel de chacun, quel que soit ce potentiel, en vue d'une société où tous trouvent leur place. L'individu doit être au cœur du programme éducatif, le but ne doit pas être exclusivement l'adaptation des compétences aux besoins des entreprises.²

On peut également y lire qu'il faut que les droits des individus et l'accès aux ressources ouvrent de réelles possibilités et permettent aux individus de faire des choix positifs, qui ont du sens pour eux, et non de se résigner à un parcours tracé à l'avance.³ L'idée que l'éducation doit non pas être un concours à remporter par les plus forts, mais plutôt une course de fond à terminer chacun à son rythme est également évoquée. Ils ajoutent que c'est généralement l'évaluation des apprentissages qui trace la ligne entre les gagnants et les perdants.

¹ PARDO, Thierry. *Étude des pratiques éducatives d'éducation à domicile : vers une éco-éducation*, mémoire de maîtrise (éducation), UQAM, 2009, p. 3-9. Disponible en ligne : <http://www.archipel.uqam.ca/2533/1/M11066.pdf>

² CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016*, Gouvernement du Québec, 2016, p. 6 à 23. Disponible en ligne : <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/CEBE/50-0494.pdf>

³ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016*, Gouvernement du Québec, 2016, p.23. Disponible en ligne : <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/CEBE/50-0494.pdf>

L'évaluation aurait un rôle de tri social qui n'est pas favorable à la réussite scolaire, puisqu'elle mine l'estime de soi et favorise la compétition entre les enfants.⁴ De plus, ils invitent à questionner la forme traditionnelle de transmission des savoirs, qui privilégie l'écrit dans un espace-temps peu flexible.⁵

En adoptant les projets de loi 99 et 144 dans la forme actuelle, le gouvernement ferait fi de ces belles recommandations, et empêcherait de beaux projets éducatifs. Nous croyons fermement que les enfants en contexte d'apprentissage naturel vont dans le même sens que les recommandations proposées par le Conseil d'éducation supérieure pour plus de justice en éducation, telles que citées ci-haut. Nous vous invitons à prendre connaissance du contexte éducatif dans lequel ces enfants baignent.

⁴ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016*, Gouvernement du Québec, 2016, p.13. Disponible en ligne : <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/CEBE/50-0494.pdf>

⁵ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016*, Gouvernement du Québec, 2016, p.22. Disponible en ligne : <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/CEBE/50-0494.pdf>

1. L'apprentissage naturel chez l'enfant

L'apprentissage naturel intéresse de plus en plus de familles au Québec, mais aussi des chercheurs en éducation. Thierry Pardo, Marike Reid-Gaudet et Joëlle Gaudreault font partie de ces chercheurs ayant publié des ouvrages sur le sujet.

Thierry Pardo (Ph.D. Éducation) s'intéresse depuis longtemps à l'éducation en dehors du cadre de l'école. Il est chercheur associé au Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté de l'Université du Québec À Montréal. Outre sa thèse de doctorat intitulée « À la recherche de fondements pour une éducation alternative à l'école: les voies de la piraterie éducative », il est l'auteur de plusieurs essais. Il a écrit le livre « Une éducation sans école », paru pour la première fois en 2014.

Marike Reid-Gaudet est sociologue et anthropologue. Elle a publié en novembre 2016 les résultats de la première recherche au Québec, menée sur les parents qui pratiquent l'apprentissage naturel au Québec. Elle fut présidente de l'Association québécoise pour l'éducation à domicile (AQED) durant quatre ans.

Joëlle Gaudreault est enseignante-ressource et orthopédagogue à l'école alternative Verdun-LaSalle. Elle est également doctorante en administration et fondements de l'éducation à l'Université de Montréal. Elle a écrit un mémoire de maîtrise en 2017 intitulé « Comprendre l'expérience de la non-scolarisation (unschooling) selon l'approche phénoménologique: le point de vue d'adultes québécois l'ayant vécue au cours de leur enfance et/ou de leur adolescence ».

1.1 Définition

Parfois appelé unschooling, ownschooling, éducation informelle, non-scolarisation, éco-éducation, auto-apprentissage, auto-formation, éducation démocratique en famille, apprentissage à travers la conversation sociale, apprentissage auto-géré^{6 7 8}, l'apprentissage naturel est une approche positive qui s'appuie sur la confiance en l'enfant, ses ambitions internes, sa curiosité naturelle, son désir d'apprendre, son rythme plutôt que sur des facteurs externes, soit les récompenses, les menaces, les évaluations et l'imposition d'un enseignement de notions prédéterminées à des moments précis.^{9 10}

[Les parents adoptant une approche d'apprentissage naturel] souhaitent offrir le temps en cadeau à leurs enfants via leur mode de vie, soit le temps de penser, le temps de jouer, le temps de s'asseoir pour regarder les nuages, le temps de voir un projet être mené à terme, le temps d'expérimenter un véritable ennui, le temps de faire des erreurs, le temps d'apprendre à coopérer, le temps d'apprendre à se connaître (ainsi que leur famille et leur communauté), le temps de vivre à leur propre rythme, le temps de devenir compétent, etc.¹¹

- Joëlle Gaudreault

Pour la famille, cela consiste en le fait de vivre et apprendre ensemble, en poursuivant des questions et des intérêts lorsque ceux-ci émergent et en utilisant les ressources scolaires conventionnelles sur demande, si nécessaire¹². Cela permet à l'enfant de poursuivre ses intérêts et d'apprendre de la manière qui lui est propre, de façon aussi superficielle ou approfondie qu'il le souhaite, pour une durée qu'il établit lui-même.^{13 14}

Pour une famille soutenant l'apprentissage naturel, il n'y a pas d'heure ou de journée pour apprendre. Le 8h à 15h n'existe pas, pas plus que les horaires du lundi au vendredi avec une pause le weekend. Il n'y a pas de structure établie d'avance, il y a la vie qui se vit au quotidien. Il y a des enfants curieux et enthousiastes, accompagnés par des parents qui le sont tout autant. Il n'y a pas de lieu privilégié non plus; la table de cuisine, une surface gazonnée, un

⁶ GAUDREAU, Joelle. p. 29

⁷ POVERT, Karine. *Alan Thomas sur l'apprentissage informel - unschooling*, site web *J'OSE la vie!*, <https://journaljose.blogspot.ca/2012/03/entrevue-avec-alan-thomas-sur.html>, page consultée le 21 août 2017.

⁸ PARDO, Thierry. *Étude des pratiques éducatives d'éducation à domicile : vers une éco-éducation*, mémoire de maîtrise (éducation), UQAM, 2009. Disponible en ligne : <http://www.archipel.uqam.ca/2533/1/M11066.pdf>

⁹ GAUDREAU, Joelle. P. 67

¹⁰ GAUDREAU, Joelle. P. 62

¹¹ GAUDREAU, Joelle. *Le point de vue d'adultes québécois ayant vécu l'expérience de la non-scolarisation (unschooling) au cours de leur enfance et/ou de leur adolescence : une approche phénoménologique*, mémoire de maîtrise (éducation), UQAM, 2017, P. 64. Disponible en ligne : <http://www.archipel.uqam.ca/9624/1/M14842.pdf>

¹² GAUDREAU, Joelle. P. 57.

¹³ GAUDREAU, Joelle. résumé.

¹⁴ GAUDREAU, Joelle. P. 61.

sol couvert de mousse et de feuilles à titre de pupitre font très bien l'affaire. En apprentissage naturel, les journées pédagogiques n'existent pas, ni les vacances d'été. Nous sommes toujours et jamais en vacances à la fois. Parce que la vie, la nature n'ont pas d'horaire, il n'est pas possible de les mettre sur pause. Jean-Pierre Lepri, docteur en éducation et en sociologie, résume sommairement l'idée en ces mots : « Apprendre, c'est vivre... et inversement »¹⁵.

¹⁵ LEPRI, Jean-Pierre. *La fin de l'éducation? Commencements...*, éditions l'instant Présent, France, 2012.

1.2 Rôle du parent

Dans un tel contexte d'apprentissage, le parent (ou les parents) est très présent, impliqué de près dans le développement de l'enfant. L'avantage de cette méthode est que le parent n'a pas à devenir quelqu'un d'autre, soit un enseignant professionnel. L'enfant y voit l'adulte comme un mentor, un conseiller, un inspirateur, un initiateur. Le parent a un rôle actif qui peut se manifester de différentes façons.

Premièrement, les enfants imitent les adultes : ils gravitent autour, observent et/ou participent aux tâches et à leurs activités quotidiennes, souhaitent en savoir plus et parfois s'impliquer. Citons en exemple la couture, la pratique d'un instrument de musique, la peinture, la lecture, la cuisine, le jardinage, les soins aux animaux domestiques, faire un budget, la construction / rénovation avec des outils, l'apprentissage d'une nouvelle langue, etc.

Deuxièmement, le parent s'efforce de fournir un environnement riche et stimulant pour l'enfant. Ce peut être pour approfondir des connaissances ou intérêts déjà présents chez lui, ou encore pour l'inviter à découvrir des sujets inconnus, à stimuler ses cinq sens, à relever de nouveaux défis. On connaît cette technique sous le nom de "strewing" chez nos voisins anglophones. Ce peut être par l'accès à du matériel, des lieux ou des personnes qu'on place intentionnellement sur le chemin de l'enfant dans le but d'enrichir son quotidien éducatif.

Du côté matériel, les objets laissés volontairement à la vue de l'enfant peuvent être de toutes sortes, prévus comme éducatifs ou non. Par exemple, des retailles de bois aux formes variées, une antiquité tout droit sortie du grenier, un album photo, un article de journal, un fruit tropical à la collation, un film, une chanson qu'on fredonne, un vieil uniforme scout, de la monnaie d'un autre pays, des bijoux, des instruments de musique, une machine à écrire, des jeux de société, une oeuvre d'art, un télescope, etc. Le but : trouver quelque chose qu'ils n'ont jamais vu, et qui piquera leur curiosité.

Également, des ressources éducatives, tels des livres laissés à leur portée, des jeux de société, des cahiers, des outils de mesure et de précision, l'accès à des lieux comme la bibliothèque, le centre communautaire, le centre commercial, les musées, etc., les rencontres avec des personnes dans la communauté, le caissier, la pompière, le facteur, l'éboueur, sont aussi des sources de renseignements et des pistes de questionnements.

En ce qui concerne les rencontres avec des personnes, dans le réel ou grâce à internet, et l'accès à des lieux divers, le but est de l'amener ailleurs, dans tous les sens du terme. On apprend naturellement en recevant des personnes d'une autre nationalité, en visitant des amis dans une autre ville, ou encore lors d'un rendez-vous chez le garagiste, en accompagnant son chien chez le vétérinaire, lors d'un détour volontaire par une route de campagne plutôt que par un chemin plus direct et habituel, en prenant une marche à l'aurore, en s'improvisant touriste dans sa propre ville, en faisant du bénévolat dans une résidence pour personnes âgées, en

sillonant les sentiers d'une forêt alors qu'on habite en ville, sans compter les opportunités entrepreneuriales, etc.

*Le unschooling est [...] comme une danse entre des partenaires qui sont si parfaitement en phase l'un avec l'autre qu'il est difficile de dire qui guide. Les partenaires sont sensibles aux indications de chacun, aux petits mouvements, aux légers décalages, et ils réagissent. Parfois, l'un dirige et parfois l'autre.*¹⁶

- Pam Laricchia (citation traduite de l'anglais) -
auteure de plusieurs livres sur l'apprentissage naturel et du site web
Living Joyfully with unschooling

Pour le parent, l'apprentissage naturel, c'est laisser l'enfant faire ses propres expériences, mais c'est aussi l'accompagner, le guider, répondre à ses besoins afin de favoriser l'épanouissement de ses qualités uniques.¹⁷

1.3 Contextes d'apprentissages variés

Des théories énoncées dans le Mémoire du Conseil supérieur en éducation permettent d'éclairer les questions de la réussite éducative et des finalités de l'éducation. La théorie de l'approche par les capacités, nous invite à partir d'une analyse des besoins et aussi des objectifs des personnes concernées plutôt que d'appliquer un cadre administratif rigide à leur démarche d'apprentissage. Conséquemment, elle nous convie elle aussi à reconnaître véritablement (à encourager) des formes différentes de réussite éducative, qui devraient pouvoir se réaliser dans des contextes d'apprentissage variés.¹⁸

Dans la même veine, le penseur Ivan Illich exprime que, l'humain, pour apprendre, a besoin d'expérimenter librement; « il doit voir, toucher, manipuler, bref saisir tout ce qui l'entoure dans un milieu chargé de sens ». ¹⁹ C'est exactement dans cette direction que va l'apprentissage naturel. Nous vous fournissons ci-bas quelques fenêtres ouvertes sur l'apprentissage dans le contexte familial quotidien. Bien entendu, les expériences énoncées sont des échantillons, un aperçu de ce qui peut être vécu par l'enfant. Les intérêts et le rythme varient énormément d'une famille à l'autre et d'un enfant à l'autre.

¹⁶ LARICCHIA, Pam (traduit par Béatrice Mantovani). *Le unschooling n'est pas de l'apprentissage mené par l'enfant*, Site web *Apprendre en liberté*, <https://apprendreenliberte.wordpress.com/2012/10/13/le-unschooling-nest-pas-de-lapprentissage-dirige-par-lenfant/>, consulté le 21 août 2017.

¹⁷ GAUDREAU, Joelle, p. 65.

¹⁸ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016*, Gouvernement du Québec, 2016, p.26. Disponible en ligne : <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/CEBE/50-0494.pdf>

¹⁹ GAUDREAU, Joelle, p. 87.

1.3.1 Lecture et écriture

Dans un contexte d'apprentissage naturel, les enfants sont entourés par l'environnement lettré du vrai monde. Ils voient la valeur réelle de la lecture: les pancartes de noms sur l'autoroute, les histoires et les instructions dans leurs jeux vidéo, les indications dans les allées des magasins pour trouver leur nourriture préférée, les instructions d'un jeu de société, le manuel d'emploi d'un crayon pour écrire en 3D, la recette du meilleur gâteau au chocolat, des sites web sur les sujets qui les intéressent, les courriels des amis, des livres et des magazines débordant d'informations et de récits intéressants.²⁰

En ce qui concerne l'écrit, les besoins d'un enfant ne font souvent surface que quelques années plus tard, lorsque leurs centres d'intérêt se précisent ou se diversifient, lorsque les parents n'ont plus toutes les réponses à leurs questions. Ils veulent communiquer avec ceux qui partagent leur passion mais qui habitent loin, poser des questions à d'autres ou pour partager leurs propres connaissances, leurs histoires, socialiser. Pour ce faire, internet permet de participer à des forums de discussion, d'écrire des courriels, d'utiliser des moteurs de recherche, voire même d'avoir un blogue. Il existe un nombre infini de raisons et de possibilités réelles d'écrire.²¹

1.3.2 Mathématiques, sciences et technologies

L'apprentissage de notions mathématiques se fera aussi naturellement via la pâtisserie, la maîtrise d'un instrument de musique, la planification des repas, la gestion de l'argent, le calcul du kilométrage lors d'un déplacement, le calcul des taxes et des pourboires ou la réalisation de tâches liées à une entreprise familiale.²²

Même constat dans le domaine des sciences : les enfants sont curieux de l'éclipse solaire qui s'en vient, des étoiles filantes qu'ils voient dans le ciel, souhaitent les voir de plus près à l'aide d'un télescope. Se régaler des petits fruits dans un sous-bois pourra mener les enfants à se demander quelles sont les plantes qui poussent à leurs côtés, à chercher dans des livres et découvrir les plantes de la forêt. Une question sur les jouets qui flottent ou pas dans la piscine aboutira à une expérience sur le poids, la taille, la forme et la matière.

²⁰ LARICCHIA, Pam (traduit par Béatrice Mantovani). *Apprendre à lire sans leçons*, Site web *Apprendre en liberté*, <https://apprendreenliberte.wordpress.com/2013/03/22/apprendre-a-lire-sans-lecons/>, consulté le 21 août 2017.

²¹ LARICCHIA, Pam (traduit par Béatrice Mantovani). *Apprendre à écrire pour communiquer*, Site web *Apprendre en liberté*, <https://apprendreenliberte.wordpress.com/2013/03/29/apprendre-a-ecrire-pour-communiquer/>, consulté le 21 août 2017

²² GAUDREAU, Joelle. *Le point de vue d'adultes québécois ayant vécu l'expérience de la non-scolarisation (unschooling) au cours de leur enfance et/ou de leur adolescence : une approche phénoménologique*, mémoire de maîtrise (éducation), UQAM, 2017, p. 67. Disponible en ligne : <http://www.archipel.uqam.ca/9624/1/M14842.pdf>

1.3.3 Univers social

Le monde est rempli d'occasions d'apprendre la géographie, l'histoire et l'éducation à la citoyenneté. En géographie, un drapeau qui flotte au vent pourra nous diriger vers des livres et vidéos sur le pays qu'il représente et les autres drapeaux qui existent. Les panneaux indiquant les noms de villes et villages sur l'autoroute, les noms de rue, passer sur un pont, ce sont des indications desquelles découlent discussions, questionnements, recherches et aident à la compréhension du monde qui les entoure.

Du côté de l'histoire, faire un cauchemar, chercher comment les éviter... lancer l'idée d'un capteur de rêves, trouver les croyances qui y sont rattachées et nous voilà à l'apprentissage de l'histoire des Amérindiens. Ou encore, par hasard, l'écoute de la chanson « Le bal masqué » de la Compagnie Créole où on mentionne les noms de Napoléon, D'Artagnan, Jules César nous portera à faire un beau voyage à la découverte de personnages célèbres!

Dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, d'une rencontre avec un itinérant peut naître une prise de conscience sur l'argent, le confort que nous avons, l'égalité, etc. Voilà tant d'occasions de se questionner, d'apprendre et de discuter en famille.

1.3.4 Arts, danse et musique

Non incité à effectuer jour après jour des exercices où une seule réponse est possible, l'enfant éduqué en suivant ses intérêts verra sa capacité d'inventer et son potentiel créatif augmenter. Ces qualités deviennent de plus en plus importantes dans le monde moderne.

Si on considère l'art comme l'« activité humaine visant à exprimer les préoccupations, les croyances, les questions sous une forme telle qu'elle traduise les émotions et les sentiments que les hommes éprouvent en y pensant »²³, on peut dire qu'il est partout. L'enfant, selon ses besoins et préférences, pourra s'exprimer en chantant, en faisant une vidéo, en dansant, en dessinant, en bricolant, en peignant, en faisant un poème, etc. Une visite au centre culturel, la pratique d'un instrument de musique, assister à une pièce de théâtre, regarder un vidéo du ballet de Casse-noisette sur le site internet Youtube sont d'autres possibilités de contact avec le domaine des arts.

1.3.5 Interdisciplinarité

²³ Blogue d'un professeur de philosophie du Lycée Dhuoda de Nîmes, <http://philosophia.over-blog.com/article-qu-est-ce-que-l-art-92580818.html>, page consultée le 20 août 2017

Avec l'apprentissage naturel, on ne cloisonne pas les savoirs et aucune discipline n'en supplante une autre. Le Programme de formation de l'école québécoise explique d'ailleurs que le développement de compétences en contexte interdisciplinaire est favorable à l'apprentissage.

Pour une simple petite question de la part de l'enfant, toutes les sphères d'apprentissages peuvent être étudiées. La découverte d'un insecte brun dans la cour l'encourage à faire de la lecture dans des livres pour recueillir de plus amples informations sur ce qu'on identifiera comme un hanneton. La recherche sur internet grâce à l'ordinateur demande à l'enfant d'écrire afin de trouver des articles sur le sujet. L'enfant doit alors comprendre le texte qu'il lit pour avoir réponse à ses interrogations. Il aura peut-être envie de dessiner l'insecte ou de le photographier et ainsi intégrer une démarche artistique à sa découverte.

Un exposé oral pourra suivre lorsqu'un visiteur impromptu viendra à la maison, et qu'il aura envie de lui expliquer à quel point l'insecte trouvé est fascinant. Il s'intéressera à la géographie lorsqu'il se demandera quel territoire occupe l'insecte. On s'intéressera à l'histoire quand on apprendra qu'il est arrivé par accident par bateau de l'Europe, et qu'on l'a découvert pour la première fois au Canada en 1959. L'observation de l'insecte et la découverte de ses caractéristiques relève du domaine des sciences, de la biologie. Les enfants pourront vouloir le mesurer et toucher ainsi quelque peu le domaine des mathématiques.

Chaque réponse provoque une marée infinie de questions. Question qui elle, peut mener vers un autre sujet... et une nouvelle aventure commence!

1.4 Préparation à la vie adulte

Dans un contexte où le monde du travail est extrêmement imprévisible, nous croyons que de permettre aux enfants de poursuivre leurs rêves, leur curiosité et leurs intérêts est la meilleure façon de favoriser le développement de leurs aptitudes en recherche, de l'esprit critique et de l'esprit d'analyse nécessaires pour trouver un emploi qui leur convienne.²⁴ Ils ont l'occasion tout au long de leur parcours de développer leurs passions et intérêts, accompagné du parent, les deux peuvent donc plus facilement voir venir au loin par où l'enfant ou adolescent veut se diriger. Ces enfants en viennent à très bien se connaître et à développer une bonne estime d'eux-mêmes.²⁵

L'enfant, et plus tard, l'adolescent, est accompagné, comme tout au long de sa vie, au moment du choix de carrière. Certains parcours ne nécessitent pas d'avoir un diplôme. Par exemple, on demande rarement au programmeur-analyste de présenter son diplôme pour se faire engager. Ce qu'on recherche, ce sont ses qualifications, son expérience, sa compétence. L'enfant ou l'adolescent peut choisir le travail autonome, avoir sa propre entreprise. S'il souhaite

²⁴GAUDREAU, Joelle. P. 66.

²⁵RENAU, Claudia. *L'apprentissage informel expliqué à mon inspecteur*, Éditions l'Instant Présent, 2012, p.33

se diriger vers un métier où un diplôme est requis, il aura la possibilité de faire les examens dont il a besoin pour avoir le diplôme d'études secondaires ou encore de réintégrer l'école en secondaire 4 et 5.

Qu'en est-il de l'accès aux études supérieures, si c'est ce que l'enfant souhaite? « Pratiquer la non-scolarisation ne veut pas dire ne pas avoir accès aux études supérieures, à partir du moment où l'on comprend que c'est notre motivation qui devient le processus intrinsèque de notre apprentissage. Les grandes universités américaines, comme Harvard, vont même faire du démarchage pour cibler les parents qui font du unschooling. Il souhaite la venue de ces enfants dans leur établissement, car ils sont généralement motivés et créatifs »²⁶, révèle Marike Reid-Gaudet, anthropologue, sociologue et ancienne présidente de l'AQED.

Vivre et choisir ses intérêts tout au long de son parcours permet de développer des qualités importantes face à la nouvelle réalité du marché du travail. Les enfants en apprentissage naturel sont confiants d'être capables d'apprendre ce dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin. Les enfants éduqués de façon dite traditionnelle, quant à eux, terminent leur parcours avec une attestation pour laquelle ils ont fait beaucoup de sacrifices, mais qui leur porte à croire qu'ils ont tout le bagage nécessaire à l'emploi. Les enfants en apprentissage naturel ne voient, au contraire, ni contradiction ni découragement à devoir continuer à apprendre et à s'adapter. L'adaptation aux changements de critères ou d'objectifs n'est pas un obstacle. Ils se voient comme en développement continu avec des intérêts, des conditions et des besoins changeants. Rien n'est stagnant, rien n'est passif. Les résultats et les choix sont toujours entre leurs mains.

1.5 Synthèse

En somme, nous croyons avoir pu mettre en lumière que l'apprentissage naturel prépare l'enfant au monde qui l'entoure aujourd'hui et lui permet d'acquérir les compétences générales et spécifiques essentielles à sa vie de demain. Ce type d'apprentissage favorise également son développement global, autant sur le plan physique, intellectuel, affectif, social que moral, et les connaissances qui lui sont particulières pour mener à bien son projet de vie, et ainsi participer à l'essor et au développement de la nation québécoise.

²⁶ CLOUTIER, Marie-Eve. *La non-scolarisation, prochaine révolution éducative au Québec?*, Site web de Planète F Magazine, 21 novembre 2016. En ligne : <https://www.planetef.com/2016/11/non-scolarisation-prochaine-revolution-educative-quebec/2/>

2. Deux projets de loi inquiétants

L'éducation à domicile est un choix que de plus en plus de parents prennent, et nous remarquons aussi que ceux-ci sont de plus en plus nombreux à s'intéresser aux approches progressistes et à l'apprentissage naturel. Ces variantes éducatives ne doivent pas être considérées comme une nuisance. Ce n'est pas un combat contre d'autres modes d'éducation, c'est un choix pour les enfants, pour des raisons fort variées, par des parents désirant prendre en main leur responsabilité et leur droit d'éduquer leur enfant.

Au sujet de la responsabilité éducative : le Code civil du Québec²⁷ (articles 599 et 601), la Déclaration universelle des droits de l'Homme²⁸ (article 26.3) et la Déclaration des droits de l'enfant²⁹ des Nations unies (principe 7) donnent tous trois aux parents la responsabilité et la priorité à choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants. Puisque le parent est le premier responsable de l'éducation de l'enfant, il devrait plutôt aviser les autorités s'il désire transférer cette responsabilité vers quelqu'un d'autre, c'est-à-dire, inscrire son enfant dans un établissement scolaire.

Les parents sont activement concernés par l'état du système scolaire actuel, et doivent être à l'origine de la prise de décision lorsque des changements majeurs en ce sens menacent d'être apportés à la loi. Nos intérêts peuvent être affectés très négativement suite à l'application de ces projets de loi. De fait, nous vous exposons les réserves que notre collectif de parents a face à ceux-ci.

²⁷ Code civil du Québec, disponible en ligne :

<http://ccq.lexum.com/w/ccq/fr#!fragment/art599/KGhnc2q6KGNodW5rxlVhbsSHb3JUZXh0OmFydDU5OSksbm90ZXNRdWVveTonJyxzY3JvbGxDxIjEijohbsSsZcSXxlEpMSmxKjEqsS5xLtoU8SQdELEqFJFTEVWQU5DRSx0YWI6dG9jKSk=>

²⁸ Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations unies, disponible en ligne :

<http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html>

²⁹ Déclaration des droits de l'enfant des Nations unies, disponible en ligne :

<http://www.humanium.org/fr/normes/declaration-1959/texte-integral-declaration-droits-enfant-1959/>

2.1 Réactions au projet de loi 144

2.1.2 Inscription et vie privée

Le projet de loi 144 prévoit entre autres que :

- A) L'inscription à la commission scolaire serait obligatoire. Les parents qui ne le feraient pas seraient considérés comme faisant de la négligence et seraient passibles d'amendes pouvant aller jusqu'à 10 000\$.
- B) La loi pourrait permettre au gouvernement d'avoir droit de regard sur les données de la Régie de l'assurance-maladie du Québec et identifier les enfants non inscrits dans une commission scolaire.
- C) Les inspecteurs pourraient entrer dans tout bâtiment (excepté des maisons privées) où ils ont un doute qu'une activité d'apprentissage a lieu, pourraient prendre des photos des enfants et exiger qu'on révèle leurs noms. Si les organisateurs ne coopèrent pas avec les inspecteurs ou s'ils font intentionnellement des activités où des enfants non inscrits à la commission scolaire participent, ils pourraient écopier d'une amende allant jusqu'à 60 000\$.

Voici les obstacles que nous voyons face à ces trois premiers points (A, B et C) :

Tout d'abord, prétendre qu'il y a négligence avant même d'avoir discuté avec les parents est tout à fait démesuré et abusif. Même en droit criminel, l'accusé est présumé innocent jusqu'à preuve du contraire. C'est ce qu'on appelle le fardeau de la preuve. Une relation d'égal à égal, des échanges, une collaboration seraient plus profitable pour toutes les parties impliquées. Dans le but d'avoir une relation positive avec les parents-éducateurs tout en les incitant à s'inscrire à la commission scolaire, pourquoi ne pas leur offrir une valeur ajoutée à leur projet éducatif lors de la déclaration au lieu de les punir de ne pas s'être déclarés? Un droit d'accès à des locaux, à des ressources matérielles, à du financement, à un crédit d'impôt, à des cours en particulier, à des activités parascolaires?

Ensuite, nous voyons les points B et C comme une intrusion dans la vie privée. Cela pourrait nuire grandement à la socialisation des enfants éduqués à domicile, et mener à l'isolement de certains individus tenus chez eux par la peur, ce que le projet de loi veut ironiquement prévenir.

2.1.3 Plan d'apprentissage et règles

- D) Les commissions scolaires seraient en charge de mettre en application la réglementation. Un plan d'apprentissage devrait être soumis et devrait être suivi.

- E) Le projet de loi propose aussi que toute autre condition déterminée par les règlements doit être suivie, notamment les règles relatives à l'éducation à domicile, aux caractéristiques du plan d'apprentissage, à l'évaluation des progrès de l'enfant et au processus applicable en cas de problème lié au plan d'apprentissage ou à son implémentation.

En rapport aux points D et E, de par sa nature, l'apprentissage naturel est difficile à planifier. Il est fort probable que si le parent soumet un plan d'apprentissage, dans la réalité, ce qui sera fait ne sera pas semblable à ce qui a été prévu. L'enfant peut développer soudainement une passion intense pour l'époque médiévale ou les trains, et y consacrer le plus clair de son temps. Il n'est pas possible de prévoir les intérêts et les questionnements qui viendront dans l'apprentissage naturel. Il est par contre possible de voir le chemin parcouru par l'enfant.

Concernant particulièrement le point E, nous n'avons pas pu voir les règles mentionnées dans le projet de loi, puisque le gouvernement planifie les rédiger après l'adoption de celui-ci, ce qui nous laisse un gros questionnement à savoir ce qu'il en sera. On ne peut pas critiquer ou accepter des règlements qui n'existent pas encore. Qui plus est, des règlements peuvent être plus sujets à des modifications qu'une loi, advenant un changement de gouvernement ou autre, les droits des parents ne sont pas tellement protégés par un simple règlement.

Du côté des évaluations des progrès de l'enfant, selon le Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2017 du CSE, « [...] la note, qu'elle soit un chiffre, une couleur ou une lettre, n'est pas en soi une mesure et elle ne fournit que peu d'information [...] elle est un point de repère commode qui permet des comparaisons faciles et qui peuvent devenir stigmatisantes, mais elle ne dit rien des acquis concrets ou des difficultés particulières d'un élève (Hadjji, 2015) ».³⁰

Autrement dit, les examens sont comme une photo dans un moment précis avec un angle précis, le cadre n'est pas très large. Quelques petites questions choisies peuvent difficilement faire un bon bilan des apprentissages réalisés par un enfant. A-t-il acquis beaucoup de notions qui n'ont pas été ciblées par l'évaluation proposée? Est-ce que les notions resteront gravées dans sa mémoire ou bien les a-t-il appris dans le but de les restituer sur la feuille pour ne plus jamais y penser par la suite? Le neurobiologiste Gerald Hüther l'explique d'ailleurs clairement dans ses travaux : « le cerveau ne se développe que là où il est utilisé avec enthousiasme ». L'enfant n'apprend réellement que lorsque cela a un sens pour lui. Les apprentissages mécaniques et obligatoires sont vite oubliés.

Les enfants qui font des apprentissages naturels ne peuvent pas être évalués de la même façon que ceux régis par un cadre éducatif rigide. Ils n'apprennent pas les mêmes choses, ni au même moment, ni de la même façon. De plus, la philosophie de l'apprentissage

³⁰ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016*, Gouvernement du Québec, 2016, p.18. Disponible en ligne : <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/CEBE/50-0494.pdf>

naturel vient avec la pensée que « l'absence d'attente et de vérification, l'absence d'obligation d'apprentissage [...] vise à préserver la confiance en soi et le plaisir jubilatoire de la découverte, qui donnent de l'appétit pour continuer à explorer, apprendre, innover tout au long de la vie ». ³¹

Dans ce contexte, une discussion avec les parents serait plus profitable et agréable qu'un examen des connaissances de l'enfant. Les parents pourraient ainsi expliquer leur démarche, énumérer les ressources disponibles pour l'enfant, souligner les progrès qu'ils ont pu remarquer, etc. Ces éléments sont suffisants pour constater que le droit à l'instruction de l'enfant est respecté. Avec une telle approche basée sur la confiance et les échanges plutôt que l'autorité à sens unique, la commission scolaire pourrait devenir un partenaire des parents, au lieu d'être perçue comme une police qui vérifie et punit. ³²

Par ailleurs, avec ce projet de loi, les écoles démocratiques ne seraient pas non plus permises. Tout le monde devrait suivre le Programme de formation de l'école québécoise et le compléter dans un temps donné. Ce qui est contraire aux recommandations du Conseil d'éducation supérieure qui expose dans son rapport, tel que nous l'avons déjà mentionné, que les ressources en éducation doivent permettre aux individus de faire des choix positifs, qui ont du sens pour eux, et non de se résigner à un parcours tracé à l'avance. ³³

2.2 Réactions au projet de loi 99

Nous sommes conscients que nous nous adressons présentement à la Commission parlementaire de la culture et de l'éducation et que ce projet de loi concerne la Commission parlementaire de la santé et des services sociaux, mais puisque les deux projets de loi sont en quelque sorte reliés, nous tenons aussi à ce que vous soyez au courant de nos réserves face à ce projet de loi.

La version originale de ce projet de loi, modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions n'avait rien de troublant pour les parents-éducateurs. La définition de négligence éducative a toutefois été modifiée après le dépôt des mémoires, sans consultation à ce sujet précis, ce qui est déplorable. Ce n'est pas du tout démocratique.

Nous vous présentons ci-bas les passages problématiques de ce projet de loi.

2.2.1 Négligence éducative

Dans le projet de loi 99, on peut lire entre autres que :

³¹ RENAU, Claudia. *L'apprentissage informel expliqué à mon inspecteur*, Éditions l'Instant Présent, 2012, p.11

³² Idem, p.44

³³ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016*, Gouvernement du Québec, 2016, p.23. Disponible en ligne : <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/CEBE/50-0494.pdf>

- A) On remplace “assurer sa scolarisation” par “que l'enfant reçoive une instruction adéquate[...].”
- B) “[...]toute décision visant un signalement pour une situation de négligence sur le plan éducatif en lien avec l'instruction que reçoit un enfant[...].” doit prendre en considération :
 - a) “le niveau de développement de l'enfant en fonction de son âge”
 - b) “la capacité de l'enfant à réintégrer le système scolaire”
 - c) “l'évaluation de son développement sur le plan scolaire”

Tout d'abord, nous nous demandons comment sera définie une “instruction adéquate”. Adéquate pour qui? Adéquate pour quoi? Par ailleurs, le niveau de l'enfant suivant un apprentissage naturel, donc suivant ses intérêts et son rythme, pourra être fort différent d'un enfant éduqué dans un établissement du système scolaire. Cela nous amène à la question la plus importante concernant le parcours éducatif : quel est le but de l'éducation? Produire des individus qui peuvent répondre à des questions données à un moment précis de leur vie? Former de la main d'oeuvre pour satisfaire aux contraintes des industries et entreprises du marché? Ou encore faire de chaque être humain un être autonome, instruit et outillé pour participer au développement et à l'épanouissement de la société québécoise?

Il y a également un problème avec les termes « évaluation de son développement sur le plan scolaire », qui plus est lorsque le Conseil supérieur de l'éducation lui-même conseille au Ministère de l'éducation un parcours éducatif plus personnalisé, où les objectifs, les besoins et le rythme de l'enfant devraient être respectés. La modification de la définition de négligence éducative en ce sens ne va pas dans la direction du bien-être et du développement du plein potentiel des enfants.

2.2.2 Relations avec les commissions scolaires

- C) Il y aura une collaboration étroite entre la Commissions scolaire et la Direction de la protection de la jeunesse suivant un signalement pour négligence éducative.

Avant de donner des pouvoirs ou droits de regard aux commissions scolaires, le gouvernement devrait s'assurer qu'elles comprennent bien toutes les possibilités et divergences d'approches qu'offrent les parents-éducateurs du Québec. L'éducation à domicile et ses philosophies variées sont un plus pour le paysage éducatif de notre province.

Malheureusement, il y a actuellement beaucoup de conflits entre les commissions

scolaires et les parents-éducateurs, c'est une des raisons pour laquelle beaucoup de parents préfèrent ne pas s'inscrire auprès d'elles. Advenant l'application de ce projet de loi, il sera encore plus difficile pour les familles-éducatrices d'avoir un traitement équitable devant la loi en cas de conflits avec la commission scolaire.

CONCLUSION

Puisque les études démontrent que les enfants scolarisés à la maison réussissent aussi bien que les autres du côté académique³⁴ et que toutes les recherches scientifiques à ce jour étudiant les enfants éduqués à domicile présentent des résultats favorables sur le plan social³⁵, il est légitime de se demander pourquoi des projets de loi si restrictifs ? Nous constatons un manque d'ouverture de la part du gouvernement dans ces récents projets de loi et espérons des amendements aux projets de loi 144 et 99.

Pour permettre à toute philosophie éducative allant vers le bien-être et le développement du plein potentiel des enfants de continuer à exister, il est important de repenser certains aspects de ces projets de loi. Merci de prendre en considération nos commentaires. Nous sommes ouverts à la collaboration et à répondre à toute question qui pourrait aider à garder vivants une vaste étendue de choix éducatifs intéressants pour nos enfants, dont l'apprentissage naturel fait partie.

Pour terminer, nous croyons que l'apprentissage naturel doit être reconnu comme un modèle d'éducation intéressant, valable et favorable au bon développement des enfants. Ce type d'apprentissage semble correspondre en plusieurs points aux recommandations du Conseil supérieur de l'éducation au Québec. Grandir dans des contextes d'apprentissages variés, apprendre à son rythme, avec enthousiasme, avec le soutien et l'implication du parent, ce sont des conditions gagnantes pour se préparer à la vie adulte et au monde de demain. Nous croyons qu'en s'inspirant de la philosophie éducative de l'apprentissage naturel, nous aidons nos enfants à remplir leur boîte à outils pour le monde d'aujourd'hui, afin d'être prêts pour celui de demain.

³⁴ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016*, Gouvernement du Québec, 2016, p.30. Disponible en ligne : <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/CEBE/50-0494.pdf>

³⁵ ALLARD, Marc. L'école à la maison, un phénomène en pleine croissance, Le Soleil, [En ligne], 27 août 2011. Adresse URL : http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/education/201108/26/01-4429368-lecole-a-la-maison-un-phenomene-en-pleine-croissanc-e.php?utm_categorieinterne=traficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_vous_suggere_4429365_article_POS2, (page consultée le 6 mars 2014).

BIBLIOGRAPHIE

BERGERON, Léandre. *Comme des invitées de marque*, 2002.

BRABANT, Christine. *L'école à la maison au Québec*, 2013.

CHARLEBOIS, Lucie. Projet de loi no 99, Pub. L. No. 99 (s. d.). Disponible en ligne : http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_114775&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. « Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre des consultations publiques pour une Politique de la réussite éducative », novembre 2016. Disponible en ligne : <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0498.pdf>.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. « Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016 ». Québec, septembre 2016. Disponible en ligne : <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/CEBE/50-0494.pdf>.

GAUDREAU, Joelle. « Le point de vue d'adultes ayant vécu l'expérience de la non-scolarisation (unschooling) au cours de leur enfance et/ou de leur adolescence : une approche phénoménologique ». Université du Québec à Montréal, 2017. <http://www.archipel.uqam.ca/9624/1/M14842.pdf>.

GRAY, Peter. *Libres pour apprendre*, 2016.

HOLT, John. *Apprendre sans l'école*, 2014.

HOLT, John. *Les apprentissages autonomes*, 2014.

HOLT, John. *S'évader de l'enfance*, 2014.

ILLICH, Ivan. *Une société sans école*, 2015.

LARICCHIA, Pam. *Libre d'apprendre: Cinq idées pour vivre le unschooling dans la joie*, 2014.

LARICCHIA, Pam. *Life Through the lens of Unschooling*, 2014.

LECLERC, Richard. « Histoire de l'éducation au Québec », 1989. Disponible en ligne : <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2106901>.

LEPRI, Jean-Pierre. *La fin de l'éducation? Commencements...* France, 2012.

MARTIN-RODRIGUEZ, Sylvie. *Les 10 plus gros mensonges sur l'école à la maison*, 2008.

NEILL, Alexander S. *Libres enfants de Summerhill*, 2004.

PARDO, Thierry. « Étude des pratiques éducatives d'éducation à domicile : vers une éco-éducation, mémoire de maîtrise (éducation) ». UQAM, 2009.
<http://www.archipel.uqam.ca/2533/1/M11066.pdf>.

PARDO, Thierry. *Héritages buissonniers: éléments d'ethnopédagogie pour l'éducation relative à l'environnement*, 2002.

PARDO, Thierry. *Une éducation sans école*. Québec, 2014.

PROULX, Sébastien. Projet de loi n°143, Pub. L. No. 143. Disponible en ligne : http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_131163&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

PROULX, Sébastien. Projet de loi n°144, Pub. L. No. 144. Disponible en ligne : http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_130683&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

RENÉ, Jacinthe. *Grandir heureux*, 2017.

STERN, André. *...Et je ne suis jamais allé à l'école*. France: Actes Sud, 2011.

THOMAS, Alan et Harriet Pattison. *À l'école de la vie - les apprentissages informels sous le regard des sciences de l'éducation*, 2013.

MEDIAGRAPHIE

BELLAR, Clara. *Être et devenir, Faire confiance à l'apprentissage naturel des enfants*. France, 2017.

CHANTIER BT DE L'ICEM. « Qu'est-ce que la Pédagogie Freinet ? » *Institut comparatif de l'école moderne*, Juin 1996. <http://www.icem-pedagogie-freinet.org/node/8309>, consulté le 21 juillet 2017.

CLOUTIER, Marie-Eve. « La non-scolarisation, prochaine révolution éducative au Québec? » *Planète F : La famille, un enjeu de société*, 21 novembre 2016. <https://www.planetef.com/2016/11/non-scolarisation-prochaine-revolution-educative-quebec/2/>, consulté le 20 août 2017.

« ENCYCLOPÉDIE DE L'AGORA », 13 janvier 2014. En ligne : http://agora.qc.ca/Dossiers/Education_a_domicile, consulté le 2 août 2017.

CÔTÉ-DESJARDINS, Mathieu. « La déséducation », site web. <http://ladeseducation.ca/>, consulté le 8 juillet 2017.

CÔTÉ-DESJARDINS, Mathieu. « La rééducation », site web. <http://ladeseducation.ca/lareeducation/>, consulté le 8 juillet 2017.

HÜTHER, Gerald. « "Neurobiologie et éducation" ». Conférence présentée à Zweite Konferenz des Denkwerks Zukunft, Berlin, 15 janvier 2011. Disponible en ligne : <http://www.youtube.com/watch?v=IGQ9i-xdruc>, consulté le 18 août 2017.

LARICCHIA, Pam. « Le unschooling n'est pas de l'apprentissage dirigé par l'enfant ». Traduit par Béatrice MANTOVANI, 13 octobre 2012. <https://apprendreenliberte.wordpress.com/2012/10/13/le-unschooling-nest-pas-de-lapprentissage-dirige-par-lenfant/>, consulté le 20 août 2017.

LARICCHIA, Pam. « Les maths ne se résument pas qu'à l'arithmétique ». Traduit par Béatrice MANTOVANI. *Apprendre en liberté*, avril 2013. <https://apprendreenliberte.wordpress.com/2013/04/05/les-maths-ne-se-resument-pas-qua-larithmetique/>, consulté le 20 août 2017.

STERN, André. « ...Et je ne suis jamais allé à l'école ». Conférence présentée au Symposium 2013 - AQED, Collège Jean-Eudes, Montréal, mai 2013.

<https://www.youtube.com/watch?v=gKSWciK1hc8&feature=youtu.be>.

WAGENHOFER, Erwin. *Alphabet*. Imagine Films, 2015.